Une Idée Pratique

Pour le maintien et la propagation de la langue française en Louisiane.

La langue française a toujours été et reste plus que jamais le plus merveilleux et le plus puissant instrument de civilisation des temps modernes.

Elle doit à sa clarté, à sa précision d'être la langue de la diplomatie. Elle a emprunté au latin d'admirables formules, qui traduisent la pensée avec une vigueur et une concision surprenantes, formules, dont on ne trouve les équivalents dans aucune autre langue.

Elle a aussi le précieux privilège d'être la langue préférée des femmes, parce qu'elle leur permet d'exprimer avec une extrême facilité, sans aucun effort intellectuel pénible, les nuances les plus délicates de leurs sentiments les plus intimes.

Toutes les nations ont produit des hommes de génie, dont les chefs-d'œuvre se transmettent d'âge en âge, de générations en générations.

Les Grecs ont eu Homère, Eschyle, Euripide;

Les Latins, Virgile, Horace, Cicéron;

L'Italie, Dante, le Tasse;

L'Espagne, Cervantès;

L'Angleterre, Shakespeare, Milton;

L'Allemagne, Gœthe;

La France, Racine, Corneille, Molière;

Les Etats-Unis, Longfellow.

Mais aucune de ces langues n'a atteint, à un si haut degré que la langue française, la grâce, l'élégance, la perfection de la forme.

Dans l'univers entier, ceux auxquels il a été donné une haute culture intellectuelle, s'efforcent d'acquérir une connaissance approfondie de la langue française.

Les hommes de lettres et les philosophes de tous les pays cherchent des inspirations dans les innombrables chefs-d'œuvre de nos écrivains et de nos penseurs.

Les poètes y trouvent l'harmonie, le lyrisme et les douces consonnances des Grecs et des Latins.

C'est surtout dans nos livres que les humoristes rencontrent la verve alerte, la raillerie fine et délicate, l'esprit attique, à l'expression desquels la merveilleuse souplesse de notre langue se prête admirablement.

Quant à nous Français et Louisianais nous avons contracté envers la civilisation l'imprescriptible obligation de travail à la propagation de notre belle langue. Ne pas remplir, dans toute sa plénitude, cet impérieux devoir serait une déchéance.

S'inspirant de ces idées la nouvelle administration de l'Abeille, afin d'encourager la jeune génération, de 15 à 25 ans, à écrire le Français recevra des essais d'articles de ceux et de celles qui auront le désir de lui en envoyer, et dont ils auront choisi eux-mêmes les sujets.

Les articles seront signés d'un pseudonyme. En nous les envoyant, les auteurs devront nous donner leurs noms et adresses.

Les articles qui offriront suffisamment d'intérêt pour être publiés paraîtront dans le numéro du dimanche sous le pseudonyme de l'auteur.

Après avoir subi les corrections que la rédaction de l'Abeille jugera nécessaire, ils seront reproduits une seconde fois.

Un comité composé de trois membres, dont deux n'appartenant pas à la rédaction de l'Abeille, décernera un prix d'une valeur élevée au meilleur article écrit dans une période d'une année. Si le mérite des articles reçus le justifie, à l'expiration des six premiers mois, un prix sera accordé au meilleur article.

Ce prix semestriel sera moins important que le prix annuel.

L'article qui aura obtenu le prix semestriel participera au concours du prix annuel.

L'administration de l'Abeille se réserve le privilège, quand elle croira devoir en user de n'admettre au concours que les candidats qui auront envoyé plusieurs articles chaque mois, autant que possible, un article par semaine, pendant le cours d'un semestre où d'une année.

Les candidats peuvent nous envoyer leurs articles en toute sécurité: nous ne ferons connaître que leurs pseudonymes. Quant à leurs noms, nous ne les publierons qu'après en avoir obtenu l'autorisation préalable.

Un prix spécial sera décerné à l'auteur des meilleurs articles écrits sur l'Exposition des Idées de la Nouvelle-Orléans.

Un article par semaine envoyé à l'Abeille, jusqu'au jour de l'ouverture de l'exposition, donnera droit au concours.

Les articles devront être écrits très lisiblement, sur le recto seulement, d'une feuille de papier écolier et ne pourront dépasser une colonne du journal, environ 1,000 mots.

Les prix seront fixés d'après la valeur littéraire des articles reçus, et consisteront en médailles d'or, montres en or, ou leur équivalent en argent, au choix du gagnant.

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'après la vente par acte No. 316 de l'Assemblée Générale de 1908, aux risques et pour compte de l'acquéreur premier, de propriétés de valeur améliorée des Sixième et Premier Districts.

I.—Portant le numéro municipal 2932 rue Jena, entre les rues Willow et Claiborne.

II.—Portant les numéros municipaux 1320 et 1322 rue Roman, entre les rues Erato et Thalie.

Mlle Charlotte T. Schaefer vs. John T. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,026 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des propriétés foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le 1er District de cette ville, le JEUDI, 9 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet désigné par le numéro municipal 673, borné par les rues Cadiz, Willow, Jena et Claiborne; le dit terrain est désigné par le numéro neuf et mesure trente (30) pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, mesure américaine.

Deuxièmement — Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Roman, Derbigny, Erato et Thalia, désigné par le numéro seize (16) et mesure trente-et-un pieds, onze pouces et trois lignes, de face à la rue Roman par une profondeur de cent vingt-et-un pieds, quatre pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles; le tout d'après un certificat de voyer de H. W. W. Reynolds, député voyer de la ville, daté le 6 novembre 1897 et annexé à un acte passé devant Benj. Orx, notaire, le 2 février A. D. 1898.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent sur le montant du prix l'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
JAMES R. ROSSER, JR., Avocat pour la demanderesse.
juin 20 26—juillet 3 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur, dans le septième District, portant les numéros municipaux 1821, 1826, 1828, 1830 et 1832, rue Burdette, entre les rues Cohn et Hickory.

Peter J. Holmes vs. James A. Sampie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,881 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent de quelque façon, situés dans le Septième District de cette ville, désignés par les numéros sept, huit et neuf dans l'Ilet No. 247, borné par les rues Burdette, Cohn, Fern (autrefois Washington) et Hickory (autrefois Septième), lesquels lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Burdette, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du montant du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS, Avocats pour le demandeur.
juin 20 26—juillet 3 10 17 24

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée dans le Sixième District, portant le numéro municipal 811, rue Lowerline, entre les rues Second et Burthe.

City Bank and Trust Co. vs. M. et Mme Wm. E. Jour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,089 — En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 23 juillet 1914, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignées comme lots Nos. onze et douze, dans l'Ilet No. 80, borné par les rues Pine, Second, Lowerline et Burthe, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Lowerline sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, le lot No. Onze formant coin sur les rues Lowerline et Burthe le tout selon croquis d'Edgar Pillé en date du 25 février 1885 et annexé à un acte passé devant Ernest Commagère, notaire dans cette ville, le 11 juin 1887.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
LEGIER & GLEASON, Avocats pour la demanderesse.
juin 20 26—juillet 3 10 17 22 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de fer oxydé et galvanisé.

Fannin & McCullough Sheet Mill Co. vs. N. O. Roofing and Metal Works.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,575 — En vertu d'un ordre de vente en date du 19 juin 1914, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans les locaux ci-après désignés le JEUDI, 25 juin 1914, à 10:30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans les locaux du défendeur, au coin des rues Scott et St-Louis, dans l'Ilet borné par les dites rues et la rue Toulouse et l'avenue Carrollton, une grande quantité de fer galvanisé et oxydé, consistant de 17,500 feuilles environ, et 205 paquets, le tout plus ou moins, différentes tailles, selon inventaire détaillé sur record en mon étude.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
HALL, MONROE & LEMANN et WATTS & LEVERICH, Avocats pour la demanderesse.
juin 20 22 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente des contenus, accessoires, etc., d'un café, 2 coffre-forts, 1 caisse enregistreuse.

Moses Hollander vs. John P. Kennedy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,421 — En vertu d'un ordre de vente daté du 5 juin 1914, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans le local ci-après désigné, le LUNDI, 22 juin 1914, à 11 heures 30 du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans le local, No. 509 rue Iberville, entre les rues Chartres et Décatur, les accessoires, contenus et meubles, existences, etc., du café sis dans le dit local. Selon inventaire sur dossier. Aussi, 2 coffre-forts, 1 caisse enregistreuse.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — Comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
BEER & ROBBERT,
Avocats pour le demandeur.
juin 10 17 22

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil

D'une grande propriété de valeur et de gros rapports, améliorée,

DANS LE QUATRIÈME DISTRICT,

comprenant un

ilet entier, borné par le chemin Félicité et les rues St-André, Freret et Sud Robertson, mesurant: 163' 4" x 266' 5" 5"', 259' 10" 7"' x 139' 9" 3"', toutes plus ou moins, avec toutes les bâtisses, améliorations, etc., portant les numéros municipaux 2400, 2402, 2406, 2408, 2410, 2412, 2416, 2418, chemin Félicité, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, rue St-André, 1800, 1802, 1804, 1806, 1810, 1812, 1814, 1818, rue Sud Robertson, dans l'affaire de

Achille E. Bougere vs. Oscar G. Keller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,532 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 juin 1914, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain ilet de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits de voie, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent de quelque manière, dans le Quatrième District de cette ville, borné par le chemin Félicité et les rues St-André, Freret (autrefois Jacobs), et South Robertson (autrefois Locoust ou Solis), mesurant plus ou moins cent soixante-trois pieds et quatre lignes de face à la dite rue Freret (autrefois Jacob), deux cent soixante-six pieds, cinq pouces et cinq lignes de face à la rue St-André, et deux cent cinquante-neuf pieds, dix puoces et sept lignes de face au chemin Félicité, et cent trente-neuf pieds, neuf pouces et trois lignes de face à la rue South Robertson (autrefois rue Locust, ou Solis). Le dit ilet est désigné par le numéro 350, et est divisé en treize lots de terre numérotés du numéro un au numéro treize, inclus, sur un plan topographique fait par H. C. Brown, député voyer de ville, le 26 janvier 1910, annexé pour s'y référer à acte de vente passé devant Wm. J. Formento, notaire, le 5 mai 1910, enregistré dans le livre du bureau de cour No. 232, folio 588.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant faire un dépot de dix pour cent du montant de son enchère au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans
EUGENE L. McGIVNEY et TEISSIER & TEISSIER, Avocats pour le demandeur.
mai 23 24 30—juin 5 12 19 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Marie Céleste Rathbone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 108,151 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans les dix jours de la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Gibbes Morgan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.
DENEGRE, LEVY & CHAFFE, Avocats.
juin 16 20 25

VENTES A L'ENCAN

Par I. B. RENNYSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Moses, Elizabeth et Mary Jane Hopkins.

No. 100,009, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. **Deux grands lots avec une petite maison, Rue Toulouse, entre l'avenue Carrollton et le Square David et rue St-Peters.**

En poursuite à un ordre qui m'a été adressé par l'Honorable E. K. Skinner, juge à la Division C de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 29 mai 1914, dans l'affaire de la succession de Moses, Elizabeth et Mary Jane Hopkins, No. 100,009, je procéderai à vendre au plus haut preneur à l'encan, le JEUDI, 2 juillet 1914, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété décrite ci-après, comprenant deux lots de terre dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Carrollton et les rues David, Toulouse et St-Peter, désigné par les numéros 28 et 29 sur un plan de Pequet et Grampon, déposé en l'étude de W. H. Peters, ancien notaire dans cette ville, comme plan No. 49; le lot 28 mesure 29 pieds le face à la rue Toulouse sur 153 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 29 mesure 29 pieds de face à la rue Toulouse sur 153 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté qui le sépare du lot No. 28, et 153 pieds, 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, et 14 pieds, 3 pouces et 6 lignes à l'arrière.

Conditions: Comptant. Les impôts pour 1914 et acte de vente aux dépens de l'acquéreur, devant Charles Schmeidau, notaire, et dix pour cent de dépôt au moment de la vente, chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.
mai 31—juin 7 14 21 28—juillet 2

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE LOUIS C. ROCKENBACH

No. 108,322 Cour Civile de District Division C

Cottage double avec fours de boulangerie et magasin

No. 2633 N. Remparts, coin Port et appartements à l'arrière, Nos. 1010-12 rue Port

1 Lot de Meubles de maison

A l'encan, le JEUDI, 25 juin, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Stroudback & Latter, Charles B. Stroudback, Encanteur, je vendrai à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 20 mai 1914 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 9 dans l'Ilet No. douze, borné par les rues Engein, Port, Love et l'Avenue St-Claude, sur un plan fait par Pillié, voyer, le 9 février 1835, et mesurant en mesure américaine vingt-neuf pieds de face à la rue Love, sur cent pieds de profondeur et face à la rue Port. Les améliorations consistent en un double cottage sur la rue Remparts, avec boulangerie à 4 pièces, four, magasin, etc., aussi un appartement à l'arrière contenant une gallerie et 8 chambres.

Conditions: Comptant, pour immeubles et meubles. L'acte de vente devra être passé devant M. Bernard J. Daly, notaire public, dans cette ville, et les impôts pour 1914, payables par l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt en argent comptant seront exigés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
FRANK T. ECHEZABAL, Avocat.
mai 28 30—juin 7 14 21 25

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT L. PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur du Premier District. Important magasin à deux étages et résidence, formant le coin de l'avenue Howard et des rues Annonciation et Tchoupitoulas, désignés par les numéros 1000 à 1010 rue Annonciation, et 1001 à 1111 rue Tchoupitoulas.

Edifice en briques à trois étages, No. 1018 rue Tchoupitoulas. Dans l'affaire de Michael A. Donnelly vs. James, Amelia et Anita Donnelly, mineurs.

No. 108,307, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Par ALBERT L. PAUL, Encanteur, bureau, 331 rue Carondelet. On vendra à l'enchère publique, le JEUDI, 25 juin 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et poursuite d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 13 mai 1914, et signé en cour ouverte le 19 mai 1914, par l'honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de partition ci-dessus:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'Ilet No. 68 du Premier District de cette ville, borné par les rues Delord (maintenant avenue Howard), Tchoupitoulas, Annonciation et Poeyfarre, numérotés 1 et 2; le lot 1 mesure 64 pieds 7 pouces (64' 7") de face à la rue Annonciation, sur soixante-dix pieds deux pouces (70' 2") sur la rue Tchoupitoulas; quarante-sept pieds, dix pouces et sept lignes (47' 10" 7"') de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot 2, et vingt-et-un pieds, six pouces et quatre lignes (21' 6" 4"') sur la ligne du côté opposé. Le lot 2 mesure vingt-six pieds (26') de face à la rue Annonciation, vingt-huit pieds trois pouces (28' 3") sur la rue Tchoupitoulas, quarante-sept pieds, dix pouces et sept lignes (47' 10" 7"') sur la ligne de séparation du lot No. Un et cinquante-huit pieds, six pouces et deux lignes (58' 6" 2"') de profondeur sur la ligne de séparation du lot Trois. Les améliorations, appelées numéros 1000 et 1010 rue Annonciation comprennent l'édifice en brique à deux étages, de bonne construction, occupé par un magasin et des appartements, toujours loué, et très désirable pour n'importe quel commerce.

2. — Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet No. 50, borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Pearl et Delord, désigné par le numéro six (6), mesurant vingt-et-un pieds, onze pouces et une ligne (21' 11" 1"') de face à la rue Tchoupitoulas sur quatre-vingt trois pieds six pouces (83' 6") de profondeur, et dix-huit pieds six pouces (18' 6") ou plus de largeur à l'arrière. D'accord avec un croquis topographique par A. de Armas, voyer, annexé à un acte devant C. T. Soniat, notaire, le 27 mars 1881, il apparaît que la largeur de la ligne arrière du dit lot No. 6 est 21' 11". Les améliorations comprennent l'édifice en briques à trois étages appelé No. 1018 rue Tchoupitoulas.

Conditions de Vente:—Comptant, l'acquéreur devant payer les impôts pour l'années 1913 et 1914, par dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente et coûts de tous certificats seront aux frais de l'acquéreur, devant Clifford M. Eustis, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

JOHN L. FELIU, Avocat pour le demandeur.
RIXFORD J. LINCOLN, Avocat pour le défendeur.
mai 24 31—juin 7 14 21 25

E. A. ANDRIEU,
SUCCESSEUR
JULES ANDRIEU
PROPRIETES FONCIERES
STOCKS ET BONS
802 RUE PERDIDO
Membre de la New Orleans Stock Exchange. P. O. Boite 11. Nouvelle-Orléans, Lne.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

A

SHELL BEACH
TOUS LES DIMANCHES

Départ - - 5:00 A. M. || Départ Shell Beach - 4:10 P. M.
Ar. Shell Beach - 6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans - 5:15 P. M.
Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appat sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.